

Le Gouvernement canadien est disposé à entreprendre la construction de la voie maritime dès que les dispositions voulues pourront être prises également en ce qui concerne l'aménagement hydro-électrique du Saint-Laurent. Si le Congrès ne sanctionne pas l'Accord de 1941, il sera nécessaire de soumettre le projet à l'approbation de la Commission mixte internationale. Pour que la réalisation du projet, à laquelle le Président et le Premier ministre reconnaissent une importance vitale, soit aussi prochaine que possible, le Gouvernement canadien prie le Gouvernement des États-Unis d'apporter son concours à l'élaboration de requêtes d'approbation du projet qui seraient soumises concurremment à la Commission mixte internationale.

Cette mesure préliminaire ne changerait rien à la possibilité d'entreprendre la réalisation du projet conformément à l'Accord de 1941, si celui-ci recevait la sanction du Congrès. D'autre part, il importe de chercher à obtenir aussitôt que possible l'approbation de la Commission mixte internationale afin de prévenir de nouveaux délais dans le cas où le Congrès ne sanctionnerait pas l'Accord de 1941 dès le début de la session actuelle.

Le Gouvernement canadien propose que des représentants compétents des deux pays établissent la marche à suivre pour soumettre à la Commission mixte internationale les requêtes relatives à l'exécution du projet. A cette fin, il serait tout à fait indiqué que des réunions aient lieu à Washington ou à Ottawa à partir du milieu du mois.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire d'État, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

H. H. WRONG

L'honorable Dean Acheson
Secrétaire d'État des États-Unis
Washington (D.C.)

The Honourable
H. H. Wrong
Ambassador of Canada.

His Excellency Monsieur H. H. Wrong
Ambassadeur du Canada